Modalités pour publier un document d'urbanisme déjà téléversé

- Aller sur le site <u>http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</u>, se connecter avec l'identifiant et le mot de passe (voir fiche n°0 de connexion)

- vous accédez à une page nommée "mon espace". Dans cette page, cliquez sur "Gérer mes documents"



- Il apparaît une fenêtre de "Gestion des documents". Si un dossier a déjà été téléversé, soit par vous, soit par un délégataire, l'état du fichier téléversé s'affiche.

Vérifier Le document déposé n'est pas conforme, n'est pas publiable et **doit être rectifié**. Un rapport (cliquer dessus) dresse la liste des anomalies relevée



- Un interface cartographique vous permet de prévisualiser les données, telles qu'elles figureront sur le Géoportail de l'Urbanisme après publication.

Si les données téléversées ne sont pas correctes, vous pouvez revenir à la table de gestion des documents via le menu « connecté » et supprimer le document non correct via l'icône

50581 CC 20110624	autorite competente 1	2	SOULLES	20/11/2015	A publier	cnig CC 2013	
	datomo_oompotomo_t	-	0001110	à 15:04	, i publici	omg_00_2010	

Si le document est conforme à la version papier opposable, cliquez sur « Publier » pour mettre en ligne le document.



Une fenêtre de confirmation apparaît alors. Cocher les conditions générales d'utilisation et cliquer "Publier".

CHE PUBLIER LE DOCUMENT SUR LE GELPORTAIL DE L'URBANISME	
Etes-vous vertain de vouloir mettre en ligne le document téléversé vur le site du Géoportai de l'urbanisme ? Il sera constructie par tous les visiteurs du site sous la forme que vous vener à consulter.	
de reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation des données du cooportail de l'urbanisme et les accepte.	
PUBLIER > WNULER	

Après le temps de publication, le document apparaît désormais comme publié.

